



PREFET DE LA SAVOIE

Agence Régionale de Santé Auvergne - Rhône-Alpes
Délégation départementale de la Savoie
Pôle offre de soins

ARRETE

portant liste des médecins agréés compétents en matière de handicap

Le Préfet de la Savoie
Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié par le décret n°2010-344 du 31 mars 2010, notamment son article 352 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le diplôme en médecine agréée produit,

Sur proposition de Madame la directrice de l'Agence Régionale de Santé Auvergne - Rhône-Alpes,

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 02 janvier 2013 est abrogé.

Article 2 : Sont désignés en qualité de médecins généralistes agréés compétents en matière de handicap, à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2018, les médecins désignés ci-après :

BASSENS 73000

GAILLAND Françoise

3 square des Floralies

04 79 75 13 37

COGNIN 73160

RAVIER Francis

36 route de Lyon

04 79 69 38 19

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Madame la secrétaire générale de la Préfecture de la Savoie et Madame la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne - Rhône-Alpes sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie et de la préfecture du Rhône.

Fait à Chambéry, le **20 JAN. 2016**
Pour le Préfet et par délégation,
Le Préfet,
La secrétaire générale
Juliette TRIANAT